



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 JUIN 2020 À 15H

Centre administratif de l'Eurométropole
Bureau du 9^{ème} étage et visioconférence
Convocation du 5 juin 2020

Membres en exercices : 30 titulaires Membres présents : 13 titulaires
30 suppléants 2 suppléants

Délibération n°355 du Comité syndical

2. Compte de gestion 2019

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2019, a été produit par le comptable le 24 février 2020, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2019, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.


Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*



Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **24 JUIN 2020**
La publication le **24 JUIN 2020**
Strasbourg, le **24 JUIN 2020**



Le Président
Robert HERRMANN